

**AVIS ET COMMUNICATIONS**

**DE LA**

**DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS**

**AVIS AUX IMPORTATEURS  
DE GLYPHOSATE  
ORIGINAIRE DE CHINE**

Conformément au règlement d'exécution (UE) n°126/2010 du Conseil, la suspension du droit antidumping définitif sur les importations de glyphosate

- originaire de Chine
- expédié de Malaisie
- expédié de Taïwan

instituée par la décision 2009/383/CE est prolongée d'un an à compter du 14 février 2010.